

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 6 JUIN 2016

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	32

N° 16-DCM-DGS-087

L'AN DEUX MILLE SEIZE & LE SIX JUIN à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 Mai 2016

OBJET DE LA DELIBERATION : « TERRITOIRES À ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE » : CONVENTION PARTICULIERE D'APPUI FINANCIER AVEC LE MINISTERE DE L'ECOLOGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ENERGIE – DEMANDE DE SUBVENTION

PRESENTS : Mmes et MM Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND – Lionel RIQUELME – Josiane SICCARDI – Pascal CAMPENS – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel DUVOUX – Paul MOUROT – Michel LUCIANI – Jean-Claude VEGA – Bénédicte LE MOIGNE – Viviane TIAR – Agnès BIASUTTO – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Gaëlle REBEC – Céline PRATI-AIGUIER – Dominique ROLLAND – Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT – Nicole VACCA – Bernard PEZERY - Frédéric FIORE

POUVOIRS : Daniel VESSEREAU à Bérénice BONNAL
Denis CHAMBI à Jean-Michel PEYRATOUT
Magali VINCENT à Gaëlle REBEC
Stéphane BELTRA à Marie-Paule DELAROCQUE
Jennifer DELI à Frédéric FIORE

ABSENTE : Christelle DEHAYE

SECRETAIRE DE SEANCE : Céline PRATI-AIGUIER

=====

Monsieur Le Maire donne lecture de l'exposé suivant :

Dans le cadre du projet de loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, l'Etat a lancé en septembre 2014 un appel à projets pour mobiliser 200 « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte ». 528 territoires avaient répondu et 212 avaient alors été retenus.

Les Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) constituent une démarche globale et participative engageant toute la population d'un territoire qui vise l'excellence et l'exemplarité environnementale.

Les TEPCV se fixent une feuille de route avec un programme d'actions (animations, études et investissements). En contrepartie, l'État s'engage à accompagner ces territoires volontaires par un soutien financier spécifique (500 000 € par TEPCV) et un soutien technique des services déconcentrés.

Ce partenariat privilégié doit être formalisé par une convention entre l'État et le territoire concerné qui liste les projets de la collectivité et les modalités du soutien financier qu'elle peut attendre de l'État (prêts bonifiés, subvention à hauteur de 80% des actions). Ces actions s'inscrivent dans l'une des 6 thématiques ci-après :

1. la réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public ;
2. la diminution des émissions de gaz à effet de serre et des pollutions liées aux transports ;
3. le développement de l'économie circulaire et la gestion durable des déchets ;
4. la production des énergies renouvelables locales ;
5. la préservation de la biodiversité, la protection des paysages et la promotion d'un l'urbanisme durable ;
6. la promotion de l'éducation à l'environnement et de l'éco-citoyenneté.

Ainsi, la candidature « **Terre de Projets Méditerranéens** » portée par la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée avait dans un premier temps été classée comme « *Territoire en devenir* ». Puis, une nouvelle candidature en septembre 2015, avec 19 actions plus concrètes, a finalement permis d'obtenir le label « *Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte* » le 9 février 2015, pour l'ensemble du territoire communautaire.

Lors du comité du pilotage TEPCV – Terre de Projets Méditerranéens du 7 avril dernier, l'Etat a annoncé une capacité complémentaire de financement pour des actions nouvelles. Ainsi, la Ville du Pradet a souhaité valoriser et dynamiser les actions qu'elle mène et a proposé des compléments au dossier de candidature de la CA TPM portant sur les six domaines d'intervention. Deux actions proposées ont été retenues par les services de l'Etat, qui en ont informé la Ville fin mai :

- l'amélioration de l'éclairage public (*thématique n°1 réduction de la consommation d'énergie dans l'espace public*) ; subvention sollicitée : 160 000 € HT (sur 200 000 € HT de travaux) ;
- l'acquisition de deux véhicules électriques (*thématique n°2 diminution des émissions de GES et des pollutions liées aux transports*) ; subvention sollicitée : 28 800 € HT (pour 45 000 € d'investissement).

Ces actions sont présentées en annexes au projet de convention particulière d'appui financier jointe à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide :

- D'autoriser M. le Maire à signer la convention à passer entre la Ville du Pradet et le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie dans le cadre de la mise en œuvre de l'appui financier au projet Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte,

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et de la Caisse des dépôts et consignations une subvention d'investissement d'un montant de 160 000 € HT et de 28 800 € HT dans le cadre de dépenses à engager par la collectivité pour le projet Territoire à énergie positive pour la croissance verte,
- D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation,
- D'assurer l'autofinancement restant.

L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS



Acte exécutoire en application
de l'article 2 de la loi du 2 mars 1982.
Transmis au contrôle de légalité le :

09 JUIN 2016

Publié ou notifié le :

09 JUIN 2016

Le Maire,

